

AR Préfecture



CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 05 AVRIL 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le dimanche 5 avril, à 9 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Claude faucher, Maire, les membres du Conseil Municipal de Saint-Paul-de-Tartas, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie dans la salle du Conseil, le mercredi 1^{er} avril deux-mille vingt-six conformément aux dispositions de l'article L2121-11 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

Membres élus : 11

Membres présents : 11

Votants : 11

Présents : Beaumel Christiane, Boyer David, Chanial Eric, Faucher Claude, Granouillet Fabrice, Jallat Bernard, Lailheugue Blandine, Madinier Georges, Mugnier Marie-Laure, Soulier Virginie,
Représenté : Grange Béatrice pouvoir à M. Granouillet F.
Absent non représenté : /

Secrétaire de séance : Blandine Lailheugue

n° 2026-22

Objet : Délibération relative à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- le projet de procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026, transmis le 01 avril 2026 aux membres du conseil municipal avec la convocation du conseil municipal.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026.



La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Par :	
Pour :	9
Contre :	-
Abstention :	2
Ne prend pas part au vote :	-

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "BL", written over a horizontal line.

Blandine Lailheugue

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "CF", written over a horizontal line.

Claude Faucher